



**Ministère de la Culture, Arts et Patrimoines**  
Secrétariat Général  
***Direction de la Propriété Intellectuelle***

# **PROCES-VERBAL DE DECLARATION D'UNE ŒUVRE DE CREATION INTELLECTUELLE**

L'an deux mil vingt - trois, le vingt-deuxième jour du mois de mars à 14 heures  
Nous soussigné<sup>(1)</sup> : Monsieur NSENGA MPANDA JUNIOR ELDER.

## Qualité<sup>(2)</sup> : Auteur

Rue/Avenue : N°23, AV. DE LA SCIENCE, Q/HAUT-COMMANDEMENT, C/GOMBE, ville  
Province de Kinshasa

B.P. : ..... Tél. : 0895088417.

E-mail :juniornsenga2@gmail.com

1. Déclarons être  propriétaire,  copropriétaire<sup>(3)</sup> de l'œuvre ou de la création intellectuelle dénommée : «JENS» que nous déposons ce jour à la Direction de la Propriété Intellectuelle et dont description en annexe.
  2. Revendiquons la protection de tous droits moraux et patrimoniaux sur l'œuvre conformément à la législation en vigueur.

En foi de quoi, nous dressons le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22 MARS 2023

## Le(s) Requérant(s)

## **NSENGA MPANDA JUNIOR ELDER**

## Pour la Direction de la Propriété Intellectuelle l'OP.I

N° Acte de dépôt 226/MCA/SG/DPI/003/2023

## Directeur Chef du Service de la Propriété Intellectuelle

## Le Directeur-Chef de Service

# Marie Agnès TUENDELE PENYI NTUMBA

- (1) Décliner l'identité (personne physique ou morale) du déclarant

(2) Préciser si l'on est auteur ou co-auteur de l'œuvre déclarée. En cas d'œuvre collective, la déclaration doit être faite par tous les co-auteurs

(3) Cocher dans la case qui convient.